



CCAS de Nice

## ÉTABLISSEMENT

CCAS de Nice (06)  
4 place Pierre Gautier

06359 NICE Cedex 4

## AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

DIRECTIVE 2014/24/UE

## Section I : Pouvoir adjudicateur

### I.1) NOM ET ADRESSES

CCAS de Nice (06), 4 place Pierre Gautier, 06359 NICE Cedex 4, FRANCE. Tél. : +33 493135100. Courriel : dao@nicecotedazur.org.  
Code NUTS : FRL03.

**Adresse(s) internet :**Adresse principale : <https://www.e-marches06.fr>Adresse du profil d'acheteur : <https://www.e-marches06.fr>

### I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

### I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <http://www.e-marches06.fr>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

Point(s) de contact susmentionné(s).

**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :**Par voie électronique à l'adresse : <http://www.e-marches06.fr>

### I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

### I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

## Section II : Objet

### II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

**II.1.1) Intitulé :** 20C0020 - Remplacement de personnel infirmier et soignant par du personnel intérimaire.**II.1.2) Code CPV principal**

79611000

**II.1.3) Type de marché**

Services

**II.1.4) Description succincte**

Marché à procédure adaptée - article R.2123-1 du Code de la commande publique. La consultation a pour objet : Ce marché est destiné aux EHPAD et services de soins à la personne âgée dans le cadre du maintien à domicile. Il permet de pouvoir procéder au remplacement des personnels de soins dans les maisons de retraite, et services intervenants auprès des personnes âgées.

**II.1.5) Valeur totale estimée****II.1.6) Informations sur les lots**

Division en lots : Non

### II.2) DESCRIPTION

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

79611000

**II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRL03

Lieu principal d'exécution : Nice

**II.2.4) Description des prestations**

Accord-cadre à bons de commande

Mini : 100 000,00 €

Maxi : Sans maxi

En valeur en € H.T.

Durée (hors reconduction) : 12 mois

Début du marché : À la notification du contrat.

Le délai d'exécution de chaque prestation est indiqué dans le bon de commande ou le cas échéant dans le C.C.T.P.

L'accord-cadre sera attribué à plusieurs opérateurs, dans la limite d'un nombre maximum : 4

La passation des commandes est dite "en cascade" :

Chaque bon de commande sera notifié au fournisseur dans les conditions définies à l'article Forme des notifications et informations au titulaire ci dessous et à l'article 3.7 du CCAG FCS. Les modalités d'émission des bons de commande auprès de chaque opérateur sont les suivantes :

Dans le cadre de la gestion des demandes et l'attribution de missions, il est nécessaire d'établir un système de rotation dit en cascade des bons de commandes afin de permettre le traitement égalitaire des quatre entreprises titulaires.

Ce système de rotation est basé sur le classement établi après analyse des différentes propositions, le titulaire le mieux classé sera sollicité en premier. Cependant l'entreprise sollicitée qui aura eu à sa charge l'exécution du bon de commande ne sera pas sollicitée à la prochaine demande et ce afin d'appliquer le principe d'égalité de traitement aux quatre titulaires. En cas d'empêchement et/ou d'impossibilité de la société sollicitée, il sera possible de faire appel à la société suivante et ainsi de suite afin de permettre la continuité des soins. Toutefois une réponse écrite sera demandée (mail, fax...) si le prestataire ne peut honorer la mission afin de recenser les demandes et ainsi faire un suivi équitable des missions. Les commandes successives sont adressées sous forme de bons de commande signés par l'ordonnateur du CCAS de Nice. Elles sont passées dans les conditions suivantes : par télécopie, courrier, messagerie électronique.

#### II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

#### II.2.6) Valeur estimée

#### II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Nombre de reconductions éventuelles : 3

#### II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

#### II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

#### II.2.11) Informations sur les options

Options : Oui

Description de ces options :

Des modifications des marchés en cours d'exécution (dispositions des articles R.2194-1 à 9 du Code de la commande publique), et/ou des marchés complémentaires (dispositions de l'article R.2122-4 du Code de la commande publique) pourront être conclus, dans le respect des seuils de mise en concurrence de l'article L.2123 du Code de la commande publique. Il n'est pas prévu de prestation supplémentaire éventuelle.

#### II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : Non

#### II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

#### II.2.14) Informations complémentaires

### **Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique**

#### III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

##### III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

Lettre de candidature (DC1 mis à jour au 01/04/2019) ou équivalent : Elle devra être complétée et datée

Déclaration du candidat individuel (DC2 mis à jour au 01/04/2019) ou équivalent : Elle devra être complétée

DUME / eDUME : Le DC1 ET le DC2 peuvent être remplacés par le DUME (document unique de marché européen) prévu par le règlement 2016/7 de la commission européenne du 5 janvier 2016, sous réserve que les éléments indiqués dans ce document comportent l'ensemble des informations requises au titre de la présente consultation. Le DUME devra être dûment complété.

Déclaration de sous-traitance (DC4 mis à jour au 01/04/2019) ou équivalent : Uniquement pour les prestations de services et/ou de travaux au présent marché. Elle devra être complétée, datée et pourra être d'ores et déjà signée.

##### III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection :

Chiffres d'affaires plusieurs exercices :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

##### III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Liste des principaux services :

Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou

privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

### III.1.5) Informations sur les marchés réservés

Marché réservé : Non

## III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

### III.2.1) Informations relatives à la profession

### III.2.2) Conditions particulières d'exécution

### III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

### III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

## Section IV : Procédure

### IV.1) DESCRIPTION

#### IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

#### IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne l'établissement d'un accord-cadre

Accord-cadre avec plusieurs opérateurs

Nombre maximum de participants à l'accord-cadre envisagé : 4

#### IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

#### IV.1.5) Information sur la négociation

#### IV.1.6) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée : Non

#### IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

### IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

#### IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

#### IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Vendredi 30 octobre 2020 - 14:00

#### IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

#### IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

#### IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 8 (à compter de la date limite de réception des offres).

#### IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

Date : lundi 02 novembre 2020 - 09:00

Lieu : A titre indicatif.

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture : Non

## Section VI : Renseignements complémentaires

### VI.1) RENOUELEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : Non

### VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

### VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

A/L'acheteur engagera des négociations avec le(s) soumissionnaire(s) dont les offres, à l'issue d'un premier classement, ont été jugées les meilleures.

B/Le présent contrat pourra être attribué à un seul opérateur économique ou à un groupement d'opérateurs économiques.

Si le présent contrat est attribué à un groupement conjoint, le mandataire conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement.

C/Adresses à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

uniquement par la plateforme : Courriel : [dao@nicecotedazur.org](mailto:dao@nicecotedazur.org) adresse internet : <http://www.e-marches06.fr>

D/Conditions de remise des plis cf. Article 7 du Règlement de Consultation

## **VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**

### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal administratif de Nice 18 avenue des fleurs CS 61039 , 06050 NICE CEDEX 1 FRANCE. Tél. +33 489978600. E-mail : [greffe.ta-nice@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nice@juradm.fr). Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr/>.

### **VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation**

### **VI.4.3) Introduction des recours**

- 1) le référé précontractuel (articles L.551-1 à L. 551- 12, et R.551-1 à R. 551-6 du code de justice administrative) peut être introduit jusqu'à la signature du contrat
- 2) le référé contractuel (L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R.551-10 du code de justice administrative) introduit après la signature du contrat dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) ou dans un délai de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée.
- 3) le recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (CE, Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, req. n°358994) introduit par tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées
- 4) Lorsqu'il est saisi aux fins de prévenir une atteinte imminente ou faire cesser une atteinte illicite à un secret des affaires, le juge des référés peut prescrire toute mesure provisoire et conservatoire proportionnée, y compris sous astreinte. Il peut notamment ordonner l'ensemble des mesures mentionnées à l'article R. 152-1 du code de commerce (référé « secret des affaires » article R 557-3 du CJA) La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

### **VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

## **VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS**

01 octobre 2020